

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# AGUAPLAST TOP FILL

Réf. 130000007479/  
N° rév. 1.1  
Date de révision 05.03.2026  
Date d'impression 06.03.2026

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial AGUAPLAST TOP FILL

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de peinture

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Beissier S.A.U.  
Txirrita Maleo, 14  
20 100 Errenteria (Guipúzcoa)  
Téléphone: +34 943 344 070

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Belgien [beissier.laboratorio@beissier.es](mailto:beissier.laboratorio@beissier.es)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence Belgien

Téléphone: +44 (0)1235 239 670

Centre Antipoisons: 070 245 245

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

Conseils de prudence

: Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

##### Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1), 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

# AGUAPLAST TOP FILL

Il s'agit de conservateurs.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	6846-50-0 229-934-9 01-2119451093-47-XXXX	Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 3; H412	≥ 0,25 - < 1
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A ≥ 0,036 %  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 450 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation: 0,21 mg/l	≥ 0,025 - < 0,036
masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-	55965-84-9 613-167-00-5	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 3; H301	≥ 0,0002 - < 0,0015

# AGUAPLAST TOP FILL

<p>3-one[no CE 220-239-6] (3:1)</p>	<p>01-2120764691-48-XXXX</p>	<p>Skin Corr. 1C; H314                  Skin Sens. 1A; H317                  Aquatic Acute 1; H400                  Aquatic Chronic 1; H410                  Eye Dam. 1; H318                  EUH071</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100                  Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique                  Skin Corr. 1C                  ≥ 0,6 %                  Skin Irrit. 2                  0,06 - &lt; 0,6 %                  Eye Irrit. 2                  0,06 - &lt; 0,6 %                  Skin Sens. 1A                  ≥ 0,0015 %                  Eye Dam. 1                  ≥ 0,6 %</p>	
<p>2-méthyl-2H-isothiazole-3-one</p>	<p>2682-20-4                  220-239-6                  01-2120764690-50-XXXX</p>	<p>Acute Tox. 3; H301                  Acute Tox. 3; H311                  Acute Tox. 2; H330                  Skin Corr. 1B; H314                  Eye Dam. 1; H318                  Skin Sens. 1A; H317                  Aquatic Acute 1; H400                  Aquatic Chronic 1; H410                  EUH071</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10                  Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique                  Skin Sens. 1A                  ≥ 0,0015 %</p>	<p>≥ 0,0002 - &lt; 0,0015</p>

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**AGUAPLAST TOP FILL****RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Inhalation	Transférer la personne à l'air frais. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Contact avec la peau	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Contact avec les yeux	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Garder tranquille.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes Pas d'information disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement Traiter de façon symptomatique.  
Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Poudre chimique sèche Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.  
Conseils supplémentaires Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures**

Assurer une ventilation adéquate.  
Ne pas respirer les vapeurs.

# AGUAPLAST TOP FILL

**d'urgence****6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène

Observer les réglementations de la protection du travail.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Conserver dans le conteneur d'origine.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Procédures de surveillance pour l'évaluation de l'exposition sur le lieu de travail : norme EN 482

**8.2 Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

Veiller à une ventilation adéquate.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection pour se protéger des projections de liquide.

# AGUAPLAST TOP FILL

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

## Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 480 min  
Épaisseur du gant : 0,11 mm

Remarques : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau  
Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau. Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application.

Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 740 Dermatril® (Käthele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)) ou de gants équivalents. Il est recommandé de porter des sous-gants en coton sous les gants de protection ! Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

## Protection de la peau et du corps

: Vêtements de travail  
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.  
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

## Protection respiratoire

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
L'utilisateur doit porter un masque équipé d'un filtre à particules P2 lors de l'application par projection.  
Protection respiratoire conforme à EN 143.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Air : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Eau : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- État physique : pâte
  
- Couleur : divers
  
- Odeur : caractéristique
  
- Seuil olfactif : Pas de données disponibles
  
- Point de fusion/point de congélation : Pas de données disponibles
  
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Pas de données disponibles
  
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Pas de données disponibles
  
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Pas de données disponibles
  
- Point d'éclair : Non applicable
  
- pH : env. 8 - 9 (20 °C)
  
- Viscosité
  - Viscosité, dynamique : Pas de données disponibles
  
  - Viscosité, cinématique : Pas de données disponibles
  
- Temps d'écoulement : Pas de données disponibles
  
- Solubilité(s)

# AGUAPLAST TOP FILL

Hydrosolubilité	:	Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	non déterminé
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité	:	env. 1,4 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	:	Pas de données disponibles

## 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Non applicable
Inflammabilité (liquides)	:	Non applicable
Auto-inflammation	:	n'est pas auto-inflammable
Taux d'évaporation	:	non applicable

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses                      Ces informations ne sont pas disponibles.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter                              La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter                                Acides forts et bases fortes

## AGUAPLAST TOP FILL

Oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:****1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**Toxicité aiguë par voie orale      Estimation de la toxicité aiguë: 450 mg/kg  
Méthode: Avis d'expertToxicité aiguë par inhalation      Estimation de la toxicité aiguë: 0,21 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Avis d'expert**masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):**

Toxicité aiguë par voie orale      Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation      Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.  
Mortel par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée      Mortel par contact cutané.

**2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

Toxicité aiguë par voie orale      Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation      Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.  
Toxique par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée      Toxique par contact cutané.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:****1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Provoque une irritation cutanée.

**masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:**

# AGUAPLAST TOP FILL

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Provoque de graves lésions des yeux.

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Provoque de graves lésions des yeux.

#### 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:

Provoque de graves lésions des yeux.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Peut provoquer une allergie cutanée.

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:

Peut provoquer une allergie cutanée.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

### Produit:

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

### Produit:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

#### Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Toxicité pour le développement

Susceptible de nuire au fœtus.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**AGUAPLAST TOP FILL****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité par aspiration****Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire****Produit:**

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons Pas de données disponibles

**Composants:****1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,27 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,11 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,04 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) NOEC: 0,21 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Méthode: OCDE ligne directrice 215

## AGUAPLAST TOP FILL

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	NOEC: 1,2 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	1
<b>masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):</b>	
Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,19 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,12 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,0052 mg/l Durée d'exposition: 48 h  NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,00049 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	100
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	NOEC: 0,098 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	NOEC: 0,004 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	100
<b>2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:</b> Toxicité pour les poissons	CL50 (Poisson): 4,77 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,934 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,05 mg/l Durée d'exposition: 120 h Type de Test: Essai en statique  CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,138 mg/l Durée d'exposition: 120 h Type de Test: Essai en statique
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	10
Toxicité pour les microorganismes	CE50 (boue activée): 41 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	NOEC: 2,38 mg/l Durée d'exposition: 98 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

## AGUAPLAST TOP FILL

	Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	NOEC: 0,044 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	1
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	
<b>Produit:</b> Biodégradabilité	Pas de données disponibles
<b>Composants:</b> <b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:</b> Biodégradabilité	non dégradable rapidement
<b>masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):</b> Biodégradabilité	non dégradable rapidement
<b>2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:</b> Biodégradabilité	Facilement biodégradable.
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	
<b>Produit:</b> Bioaccumulation	Pas de données disponibles
<b>Composants:</b> <b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:</b> Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 0,7 Méthode: OCDE Ligne directrice 117
<b>2-méthyl-2H-isothiazole-3-one:</b> Bioaccumulation	Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>	
<b>Produit:</b> Mobilité	Pas de données disponibles
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	
<b>Produit:</b> Evaluation	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..
<b>12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	
<b>Produit:</b> Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
<b>12.7 Autres effets néfastes</b>	
<b>Produit:</b> Information écologique supplémentaire	Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

# AGUAPLAST TOP FILL

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits. En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition" Laisser sécher les restes de crépi ou les épaissir avec un liant contenant du ciment. Éliminer les restes non durcis selon la réglementation du code déchet.
Emballages contaminés	Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Recyclage des emballages vides.
Code d'élimination des déchets	08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques Non applicable

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2010/75/UE 0,7 %

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2004/42/CE

## AGUAPLAST TOP FILL

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (UE) N° 649/2012 du  
Parlement européen et du Conseil  
concernant les exportations et  
importations de produits chimiques  
dangereux

Non applicable

REACH - Restrictions  
applicables à la fabrication, à la  
mise sur le marché et à  
l'utilisation de certaines  
substances dangereuses et de  
certains mélanges et articles  
dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
(78, 75)1,2-benzisothiazol-3(2H)-one  
masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1)

Autres réglementations

Observer les réglementations de la protection du travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

### Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H310 : Mortel par contact cutané.  
H311 : Toxique par contact cutané.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H330 : Mortel par inhalation.  
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Skin Corr. : Corrosion cutanée

# AGUAPLAST TOP FILL

Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## Information supplémentaire

Autres informations : Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur  
Personne de contact Belgique : beissier.laboratorio@beissier.es  
BE / FR

# AGUAPLAST TOP FILL